Lundi, 21 juin 1897.

Les membres présents étaient :-

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Adams, De Blois. McKay, Price, McKindsey, Dever, Primrose. Aikins, Dickey, McLaren, Prowse, Almon. McMillan. Armand, Dobson, Reesor, Arsenault, Ferguson, Merner. Scott. Snowball. Forget, Miller, Baird, Kirchhoffer, Montplaisir, Baker, Temple. Mowat (Sir Oliver), Landry, Thibaudeau Bellerose, Bernier, Macdonald (I.P.E.),
Boucherville, de(C. M.G.), Macdonald (Victoria), O'Donohoe, (de la Vallière). Vidal, Owens, Bowell (Sir Mackenzie), MacInnes (Burlington), Perley, Villeneuve, Carling (Sir John), McCallum. Poirier, Wark. McDonald (Cap-Breton), Power, Wood. Clemow, McInnes (N.-Westm'tr), Cox.

PRIÈRES.

L'honorable M. Vidal, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (99) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Ristigouche à Victoria," a présenté le rapport suivant:—

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :-

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ NO 8, LUNDI, 21 juin 1897.

Le comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (99) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Ristigouche à Victoria," conformément à l'ordre de renvoi u jeudi, dix-sept juin courant, a examiné le dit bill et a l'honneur de faire rapport que le préambule n'en a pas été prouvé à la satisfaction de votre comité.

Votre comité recommande de ne pas procéder ultérieurement au dit bill, vu que, dans son opinion, la passation de ce bill empêcherait la construction de la voie de chemin de for qui y est mentionnée.

de chemin de fer qui y est mentionnée. Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. McKay, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Vidal, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (118) intitulé: "Acte constituant en corporation la Yukon Mining and Transportation Company (Foreign)," a fait rapport qu'il 14½